## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service des communes 1.39.59

## RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

OBJET : Commune de Maussane-les-Alpilles - Mise aux normes et réaménagement de la piscine municipale - phase 1 mission de maîtrise d'oeuvre - Aide exceptionnelle à l'investissement 2017

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune de Maussane-les-Alpilles pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la mise aux normes et du réaménagement de la piscine municipale.

La commune projette de substituer à la pataugeoire actuelle une pataugeoire sèche et de réhabiliter une partie du bassin d'apprentissage en balnéothérapie.

Le coût de cette mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 78.000 €HT.

Pour cette opération qui ne bénéficie pas d'autres financements, la participation exceptionnelle du département pourrait s'élever à 54.600 € sur une dépense subventionnable de 78.000 € HT, conformément au détail joint en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL